Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260309-DVPVC2026_160-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Convention de mise à disposition de la salle Le Carré 9 auprès du Lycée privé Saint-Sauveur.

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Considérant que le groupe théâtre des élèves de terminale du lycée privé Saint-Sauveur ont travaillé durant leur année scolaire sur une adaptation de « Contes et Légendes » de Joël Pommerat,
Considérant que ledit lycée souhaite organiser une représentation théâtrale de cette pièce dans des conditions professionnelles,
Considérant la demande du lycée pour occuper Le Carré 9,
Considérant que cet évènement s'inscrit pleinement dans une vocation pédagogique, en permettant aux élèves de développer des compétences culturelles, artistiques et collectives dans le cadre de leurs parcours éducatif,
Considérant que l'événement prévoit une billetterie gratuite, garantissant l'accessibilité au plus grand nombre,
Considérant que cette initiative participe au rayonnement de Redon au-delà de ses limites administratives, en valorisant la vitalité culturelle et éducative du territoire,
Considérant le partenariat entre le lycée privé Saint-Sauveur et Redon Agglomération,
Considérant que la représentation est prévue le 1er avril 2026,
Considérant la représentation est précédée de deux jours de répétitions nécessaires à la préparation artistique et technique, soit les 17 et 18 mars 2026,
Considérant que la salle Le Carré 9 est disponible à ces dates,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver et signer la convention, telle qu'annexée à la présente décision ;

ARTICLE 2 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 3 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 9 Mars 2026

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,
Pascal Duchêne